



FILPAC CGT Chapelle Darblay Grand-Couronne (UPM)

Danger grave et imminent.

L'Encadrement, tout l'Encadrement, informé vendredi 23 de l'absence de l'électricien de quart de la faction de nuit du samedi 24, a joué à quitte ou double avec le personnel, les exploitants, ceux d'en bas !

Ils ont déjà eu des « madames superviseurs », alors pourquoi pas ?

L'électricien de quart est un élément incontournable, indispensable dans la chaîne de la Sécurité. Il rassure ses collègues autant qu'il protège l'outil de travail. Il est donc impensable qu'il ne soit pas là !

Les membres du CHSCT, informés, eux aussi, de la situation ont assuré de leur soutien et leur présence, les salariés dans leur choix d'arrêter les installations si les choses en restaient là !

Prévenus à 21h par leurs collègues (!), les exploitants de la Centrale, du Désencrage, de la machine 6, des bobineuses, du stockage et des MPR, unanimement, constatant que le poste d'électricien de quart n'est pas tenu informent la hiérarchie que l'usine s'arrête pour raison de sécurité et montrer leur écoeurément face au peu de considération d'une Direction absente, dépassée et irresponsable.

Quelques réflexions du personnel :

« Nous n'avons aucune information officielle de l'absence de l'électricien. »

« L'encadrement aurait dû demander l'arrêt des installations pour protéger le personnel. »

« Ils se foutent de nous »

« Ils sont tranquillement chez eux »

« Que se passe-t-il en cas d'incendie dans une salle électrique ? »



**Le droit de
RETRAIT**

« Ça devait arriver, ça fait deux ans qu'on le dit. »

A quoi sert l'élec de quart ? A venir à Noël pour surveiller une usine arrêtée ?

D'un commun accord, la chaudière est baissée au maximum, mais laissée en marche pour éviter, éventuellement, un redémarrage difficile.
(Toujours cette protection de l'outil !)

A 22h30, le Secrétaire du CHSCT, le Délégué Syndical et le Secrétaire du Syndicat, déjà sur place, eux, se rendent à l'infirmierie pour déposer un « **danger grave et imminent** » sur le registre prévu à cet effet. Le Superviseur prévient alors le Cadre d'astreinte de la situation.

A 23h15, une discussion s'engage avec celui-ci pour peser la gravité de la situation.

Une première à Chapelle, jamais ce moyen n'a été employé pour protéger le personnel. C'est dire si la situation est gravissime et sous-estimée par les Responsables !!!

Un quitte ou double inconscient, qui débouche sur une action d'envergure déclenchant obligatoirement un CHSCT et un plan d'actions dans les plus brefs délais. Pour tenir compte du weekend et avoir les « bonnes » personnes, celui-ci est programmé lundi matin à 9h30.

(Si les deux parties ne sont pas d'accord, l'inspecteur du travail est informé et décide des suites à donner !)



Voici la teneur du danger grave et imminent :

Le vendredi 24 novembre, à 23h, le personnel factionnaire, constatant l'absence de l'électricien de quart, décide d'exercer son droit de retrait, considérant que sa sécurité ainsi que celle de l'outil de travail ne sont plus garanties.

(Une procédure interdisant toute sanction ou retenue de salaire.)

Toutes les discussions de la nuit ont porté sur le gâchis, le manque d'écoute, le manque d'implication et de discernement de certaines personnes.

Les exploitants, à tous les niveaux, qu'ils soient électriciens, remplaçants ou opérateurs attendent maintenant des actions fortes, des signes positifs pour pouvoir travailler en toute sécurité et attendent surtout d'être considérés à leur juste valeur.

Quelques « aménagements » ne suffiront plus !